

Regroupement des universités et établissements de Lyon - Saint-Etienne :

Fusion, communauté ou association,

l'avenir des universités doit revenir aux personnels et aux étudiant.e.s !

Après les PRES de Villepin, les LABEX et EQUIPEX de Péresse... voici les CUE ou ComUE de Fioraso... Ces bouleversements permanents méritent-ils vraiment le temps passé, l'argent dépensé et la désorganisation occasionnée ? Pendant ce temps, la France est passée en dix ans de la 7e à la 15e place mondiale pour la part de la richesse nationale consacrée au financement de la recherche, et l'emploi n'a cessé de se précariser dans l'enseignement supérieur. Et, cette fois encore, ces chambardements organisationnels se discutent dans l'opacité et la précipitation, sans y associer les personnels des Universités et EPST qui seront concerné.e.s au premier chef par ces décisions.

La loi Fioraso du 22 juillet 2013, qui pour l'essentiel consolide la précédente loi LRU, impose un seul contrat pluriannuel d'établissement (budget, postes) sur un territoire donné avec le ministère. Pour cela, elle demande aux universités de se regrouper sous la forme d'une fusion, d'une communauté d'universités et d'établissements, ou d'une association.

Personne ne semble vouloir de la fusion, mais le choix restant entre ComUE et Association est tout le contraire d'un détail.

La ComUE est la suite du PRES/IDEX/Labex et ajoute une couche supérieure au-dessus des structures existantes, couche qui décidera de la répartition des moyens, de la structuration des formations, de mutualisations de services communs, de priorités de recherche, le tout administré par des conseils avec une représentation très faible des personnels et des étudiant.e.s, dont aucun.e membre ne serait élu.e au suffrage universel direct. **Des personnels se verront déplacé.e.s dans cette nouvelle structure. Les services de proximité seront affaiblis et le manque de personnels et de moyens sera accentué dans les établissements.** Une offre universitaire encore plus inégalitaire se mettra en place avec la concentration des plus gros moyens sur des formations directement rattachées à la ComUE et des formations de seconde zone au sein des universités (ou futurs « collèges universitaires »). Les personnels assurant ces dernières pourront se voir progressivement déconnecté.e.s des activités de recherche gérées directement par la ComUE et ne plus avoir les moyens d'effectuer leur mission de recherche.

Quant à elle, l'association est basée sur une convention définie d'un commun accord par les établissements. L'association conserve l'essentiel de la liberté d'action des établissements partenaires, leur maîtrise du budget et leurs instances décisionnaires. **L'association préserve donc le peu qui reste de capacité, pour les étudiant.e.s et le personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche, de faire entendre leur voix dans des instances collégiales déjà très affaiblies et de pouvoir critiquer la gestion entrepreneuriale des universités qui se met partout en place.**

Le ministère impose un calendrier très contraint et la forme du regroupement doit être décidée avant l'été. Refusons cette marche forcée. Demandons à nos représentant.e.s d'exiger le temps en refusant d'adopter des statuts dans l'urgence.

